

CHARTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le PMU, Groupement d'Intérêt Economique régi par l'Ordonnance du 23 septembre 1967 et le Décret du 5 mai 1997, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro SIREN 775 671 258, dont le siège social est à est à PARIS 75734, 2 rue du Professeur Florian Delbarre,

représenté par son Directeur Général Délégué,
M. Xavier HÜRSTEL

ci-après dénommé dans la Charte, "le PMU",

d'une part,

ET

La Société, Société au capital de €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro, dont le siège social

.....,

représentée par

.....

.....

ci-après dénommée dans la Charte, "le Partenaire",

[A COMPLETER]

d'autre part.

Préambule :

La présente Charte a pour objet de déterminer les conditions à respecter par l'éditeur d'un Site Internet (ci-après désigné "le Partenaire") qui souhaite créer un ou plusieurs lien(s) hypertexte(s) depuis son propre Site Internet vers la page d'accueil et/ou une ou plusieurs pages secondaires du Site Internet du PMU : <http://www.pmu.fr> (ci-après désigné : « le Site Internet du PMU »).

1. CONDITIONS A RESPECTER PAR LE PARTENAIRE QUI DESIRE CREER UN OU PLUSIEURS LIEN(S) HYPERTEXTE(S) DEPUIS SON SITE INTERNET VERS LA PAGE D'ACCUEIL ET/OU UNE OU PLUSIEURS PAGES SECONDAIRES DU SITE INTERNET DU PMU :

1.1. Conditions relatives aux sites Internet :

*** Contenu des sites Internet du PMU et du Partenaire :**

Le PMU et le Partenaire s'engagent à ce que le contenu de leur Site Internet respectif (textes, images, services...) :

- soit conforme aux lois et règlements en vigueur ;
- ne porte pas atteinte ou ne soit pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et/ou ne heurte la sensibilité des internautes ;
- ne porte pas atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale de quelque manière que ce soit ;
- ne présente pas de caractère pornographique ou pédophile ;
- ne propose pas la vente, le don ou l'échange de biens issus d'un détournement, d'une escroquerie, d'un abus de confiance ou de toute autre infraction pénale ;
- n'incite pas à la haine, à la violence, au suicide, à l'antisémitisme, à la xénophobie, ne fasse pas l'apologie de la guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- n'incite pas à la discrimination d'une personne en raison de son appartenance à une ethnie, de sa religion ou de ses convictions politiques ;
- ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un territoire, quel qu'il soit ;
- n'incite pas à commettre un crime ou un délit.

Cette liste doit être considérée comme non limitative.

* **Mise à jour des sites Internet du PMU et du Partenaire :**

Le PMU et le Partenaire s'engagent à régulièrement alimenter et mettre à jour le contenu de leur Site Internet respectif.

* **Obligation d'informations des internautes :**

Le traitement automatisé d'informations nominatives par le Partenaire devra être soumis dans tous les cas au strict respect des obligations prévues par les textes applicables (principe de loyauté et de transparence, respect des droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations nominatives), y compris en cas d'utilisation de "cookies" ou de procédés similaires.

A cet effet, le Partenaire devra permettre aux internautes, dans le strict cadre légal, de connaître la nature des informations qu'il aura collectées sur eux à partir de leurs ordinateurs.

Il devra également proposer aux internautes de pouvoir supprimer les "cookies" ou les procédés similaires en configurant leurs ordinateurs.

* **Accessibilité depuis le Site Internet du Partenaire :**

- Le(s) lien(s) hypertexte(s) entre le site Internet du Partenaire et le Site Internet du PMU devra/devront être mis gratuitement à la disposition des internautes.
- Le Partenaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques et humains afin d'assurer la disponibilité et la continuité de son site Internet 7j/7, 24h/24.

Il garantit le PMU contre tout recours de tiers qui s'estimeraient lésés en cas de dysfonctionnement technique du site Internet du Partenaire.

- Le Partenaire s'interdit de faire apparaître le Site Internet du PMU comme étant le sien, sans mentionner la source, notamment, en ne faisant pas apparaître l'adresse URL du Site Internet du PMU et en ne signalant pas à l'internaute de façon claire et sans équivoque qu'il est dirigé vers le Site Internet du PMU.
- Les adresses cibles des pages du Site Internet du PMU sont définies en **annexe 1**. En cas de modifications de ces adresses par le PMU, ce dernier s'engage à en informer le Partenaire, par écrit, en respectant un préavis minimum de 15 jours.
- L'affichage du Site du PMU doit se faire dans une nouvelle fenêtre plein cadre, à l'activation du/des lien(s) hypertexte(s) depuis le site Internet du Partenaire. Tout affichage de la page d'accueil ou d'une ou plusieurs pages secondaires doit s'effectuer de façon complète, c'est-à-dire avec l'ensemble des cadres composant l'écran, tel que présenté sur le Site Internet du PMU.

1.2. Conditions relatives au Partenaire :

* Droits de propriété intellectuelle du PMU :

Le PMU est propriétaire d'un logo, constitué d'un symbole formé de trois chevaux rouges représentant les trois disciplines des courses hippiques, du sigle "PMU" de couleur verte sur une lice verte. Ledit logo est protégé par le droit des marques et par les lois et règlements en vigueur.

Le PMU concèdera au Partenaire le droit de reproduire le logo susvisé, dans les conditions définies ci-après et sous réserve que les dispositions de l'article 3 de la présente Charte aient été respectées.

Cette concession sera mondiale et limitée à l'objet et à la durée de la présente Charte. Elle ne pourra être étendue par le Partenaire à d'autres supports (électroniques ou non), sans l'accord préalable et écrit du PMU.

Cette concession est intuitus personae. Toute cession à un tiers est strictement interdite.

- Le logo susvisé que le Partenaire est autorisé à reproduire par le PMU, dans le cadre de la présente Charte, figure à l'annexe 2. Aucune modification (forme, code, couleur...) ne pourra être effectuée par le Partenaire.

Si le Partenaire souhaite ajouter une autre mention et/ou un texte décrivant le Partenariat sur son site Internet, il devra au préalable obtenir l'autorisation écrite du PMU.

- La présente Charte ne saurait entraîner une quelconque cession au Partenaire des droits de propriété intellectuelle appartenant au PMU.
- Cette Charte n'a pas vocation à s'appliquer dans les relations entre le PMU et l'éditeur d'un site Internet qui utilise ou qui aurait utilisé dans le passé, sans l'accord écrit et préalable du PMU, des éléments du Site Internet du PMU protégés notamment par les dispositions relatives à la protection juridique des bases de données, par le droit de la propriété littéraire et artistique et par le droit des marques.
- Le Partenaire s'engage à signaler au PMU, dès qu'il en aura connaissance, par lettre RAR, toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle appartenant au PMU, le Partenaire ne pouvant agir directement vis-à-vis du contrefacteur desdits droits.

* **Atteinte à l'image du PMU :**

- Le Partenaire s'interdit, dans le cadre de la présente Charte de créer des liens hypertextes avec des sites Internet ou d'intégrer des informations sur son site Internet et/ou de commercialiser des espaces publicitaires sur son site Internet :
- susceptibles de porter atteinte à l'image du PMU et/ou à ses intérêts commerciaux ;
- contraires/non conformes à des dispositions légales ou réglementaires.
- Le Partenaire s'interdit également de créer une quelconque confusion ou un amalgame entre le PMU et toute autre société concurrente du PMU.
- Le Partenaire est seul responsable du contenu des informations de tous types (textes, images, services...) qu'il met à disposition des internautes sur son site Internet (ci-après désignées "les Informations").

En conséquence, le Partenaire s'engage à garantir le PMU contre toute action en responsabilité qui pourrait être intentée contre lui sur la base de ces Informations.

* **Utilisation à des fins commerciales des informations présentées sur le Site Internet du PMU :**

Le Partenaire s'interdit également d'utiliser à des fins commerciales les informations qui sont mises à la disposition des internautes sur le Site Internet du PMU par le biais du/des lien(s) hypertexte(s) créé(s) depuis le site Internet du Partenaire et « pointant » vers la page d'accueil et/ou plusieurs page(s) secondaire(s) du Site Internet du PMU (notamment en vendant ces informations sur Internet ou sur tout autre support).

* **Communication de statistiques entre le Partenaire et le PMU :**

Le Partenaire communiquera de façon trimestrielle au PMU les statistiques d'activation (clics) du/des lien(s) hypertexte(s) "reliant" le Site Internet du Partenaire au Site Internet du PMU.

1.3 Conditions financières :

- 1.3.1 Le Partenaire s'engage à verser au PMU, la somme forfaitaire annuelle de 2250 € HT (deux mille deux cent cinquante euros hors taxes), au titre des frais techniques liés à la mise à disposition des internautes, par le PMU, des informations contenues sur le Site Internet de ce dernier, par le biais du/des lien(s) hypertexte(s) créé(s) depuis le site Internet du Partenaire et « pointant » vers la page d'accueil et/ou une ou plusieurs pages secondaire(s) du Site Internet du PMU.

- 1.3.2 Le prix, tel que défini à l'article 1.3.1 ci-avant sera facturé au Partenaire par le PMU, dans les quinze jours suivant la date de signature de la version papier de la présente Charte par les deux parties.

La facture émise par le PMU, au titre de la présente Charte, devra être réglée, par le Partenaire, au PMU, dans un délai de 30 (trente) jours suivant la date de réception de la facture.

Le non respect du délai de règlement des factures pourra entraîner l'application prorata temporis d'intérêts, sur le montant net facturé, le taux retenu pour la détermination de ces intérêts étant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

2. SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE NON RESPECT DE LA CHARTE / DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

2.1. Sanctions applicables en cas de non respect de la Charte :

En cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations au titre de la présente Charte, l'autre partie pourra quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception l'invitant à y remédier restée infructueuse, résilier la présente Charte de plein droit et sans formalité judiciaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait du manquement.

A compter de la date de résiliation ou en cas de non renouvellement de la présente Charte, le Partenaire devra :

- supprimer le(s) lien(s) hypertexte(s) reliant son site Internet et la page d'accueil et/ou une ou plusieurs pages secondaires du Site Internet du PMU ;
- cesser de reproduire le logo du PMU, tel que défini ci-dessus, au paragraphe "Droits de Propriété Intellectuelle du PMU" ainsi que toute référence au Site Internet du PMU ou aux Informations contenues sur ledit site, sur son propre site Internet.

2.2. Droit applicable et attribution de juridiction :

La validité de la présente Charte et de toute autre question ou litige relatifs à son interprétation, à son exécution ou à sa résiliation seront régis par les lois françaises.

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente Charte sera, à défaut de règlement amiable, tranché par les Tribunaux Civils de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

3. APPLICABILITE / VALIDITE DE LA CHARTE / ENTREE EN VIGUEUR / CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT :

*** Applicabilité/Validité de la Charte**

Pour être applicable, une version "papier" de la présente Charte devra avoir été signée en deux exemplaires par le PMU et le Partenaire. Seule la version "papier" signée par les deux parties fera foi.

Les exemplaires susvisés devront avoir été demandés au préalable par le Partenaire au PMU, à l'adresse suivante : "PMU – Secrétariat Général – 2 rue du Professeur Florian Delbarre, 75734 PARIS.

Le PMU ne signera les exemplaires susvisés que si le site Internet du Partenaire répond aux conditions posées par la présente Charte.

Dans cette hypothèse et, sous réserve que le Partenaire ait également signé les exemplaires susvisés et en ait adressé un exemplaire original au PMU, le PMU autorisera le Partenaire à reproduire son logo dans les conditions prévues à l'article "Droits de Propriété Intellectuelle du PMU".

*** Entrée en vigueur / Durée de la Charte**

La présente Charte entrera, alors, en vigueur à sa date de signature par le PMU pour une durée d'un an.

*** Conditions de renouvellement de la Charte**

Il est expressément stipulé que la présente Charte ne sera pas renouvelée par tacite reconduction. Elle ne pourra donc être reconduite qu'après l'accord exprès et écrit des parties.

A cet effet, le PMU et le Partenaire conviennent de se rencontrer deux mois avant la date d'échéance de la présente Charte, afin d'étudier l'éventualité d'un tel renouvellement.

Fait à Paris,
Le
En deux exemplaires originaux

Pour le PMU

Pour le Partenaire

ANNEXE 1

ADRESSES CIBLES DU SITE INTERNET DU PMU

. Page d'accueil

<http://www.pmu.fr/index.htm>

. Programme des courses, Calendrier des courses, synthèses de non-partants, les chevaux les plus joués, ...

<http://www.pmu.fr/pmu/servlet/courseresultats>

ANNEXE 2

LOGO DU PMU

**QUE LE PARTENAIRE EST AUTORISE A REPRODUIRE
DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CHARTE**

LogoPMU_120x60.gif Format : gif Taille : 120 x 60

